

Appel à projets

Accès à l'eau potable par la construction d'ouvrages hydrauliques

A l'attention d'associations/ONGs à but non lucratif

COTE D'IVOIRE - Avril 2020

1. Objectifs généraux

Au cours de la première année, l'objectif de ce projet pilote est de permettre l'accès à l'eau potable à des populations vulnérables issues de zones rurales, en y installant des pompes à eau ou des puits mécanisés. Ces populations ont des difficultés à se procurer de l'eau potable, du fait d'un accès difficile ou lointain à des points d'eau ; de la salubrité de l'eau ; des moyens limités de l'Etat ou du manque de ressources financières des communautés.

Les installations peuvent être des puits traditionnels ou bien des puits améliorés par des systèmes de pompage classique (pompes India, par exemple).

2. Etapes du projet

La réalisation des ouvrages sera assurée sous la responsabilité de l'association locale sélectionnée, avec l'aval de la population, jusqu'à la constitution de comités de gestion collective de l'eau. L'implantation de puits peut être réalisée dans l'optique de permettre le développement d'une activité agricole.

L'objectif de ce projet pilote est de lancer une dynamique sur plusieurs années, durant lesquelles LIFE continuera à financer 10 puits par an, en fonction des fonds disponibles, sur différentes zones du pays.

3. Critères de sélection :

3.1. Critères généraux

Nous recherchons des projets autonomes, portés par une association/ONG à but non lucratif et dont les objectifs sont clairs et pertinents dans le contexte donné et correspondant au thème de l'accès à l'eau potable.

Ces projets doivent être réalisés dans un délai de 6 mois et être pérennes c'est-à-dire qu'ils se prolongeront dans le temps grâce à des mécanismes d'auto-financement mis en place par le Comité de gestion de l'eau (CGE) dès le démarrage du projet.

3.2. Critères spécifiques

Les puits doivent être implantés en prenant en compte les caractéristiques suivantes :

- Absence d'accès à l'eau potable à proximité des habitations
- Absence de réseaux publics
- Ressources insuffisantes de l'Etat peinant à investir dans des installations pérennes, notamment dans les zones rurales
- Points d'eau difficiles d'accès du fait de la distance (+ 500 m), ou de la qualité de l'eau (insalubrité, maladies)

Population cibles :

- Communautés non raccordées / éloignées des réseaux de raccordement, et ne disposant pas de ressources suffisantes pour construire un puits.
- Communautés exposées aux risques de maladies liées à l'eau.
- Objectif minimum de 100 bénéficiaires pour un puits traditionnel et de 300 pour un puits amélioré.

Résultats attendus :

- Accès à l'eau effectif pour les populations bénéficiaires (qualité et durée de fonctionnement du puits).
- Réduction des risques de maladies grâce à l'eau potable.
- Amélioration générale du cadre de vie des populations bénéficiaires.

En plus des critères énumérés ci-dessus, l'organisation candidate devra prendre en compte les considérations qualitatives suivantes et les expliciter dans sa proposition :

La priorité est donnée aux associations respectant les critères suivants :

- Développement économique et durable.
- Efficacité potentielle du projet (ratio coûts-bénéfices) et cohérence.
- Implication directe des populations dans le projet.

- Compétences administratives et engagement de l'organisation candidate.
- Pérennité du projet (technique, financière, sociale, etc.).
- Effets mesurables et concrets du projet.
- L'association accepte le tournage de films vidéo et la prise de photos qui seront mis en ligne.

3.3. Critères de format

La candidature doit comprendre le formulaire rempli en français et envoyé en format .pdf.

3.4. Date de soumission et processus de sélection

Date de soumission

L'envoi de la proposition de projet doit se faire électroniquement jusqu'au 03 mai 2019 à minuit aux deux adresses mails suivantes : b.lebault@gmail.com (destinataire principal) et cecile.cros@life-ong.fr (en copie).

L'envoi de la candidature donnera lieu à un accusé de réception électronique.

Si l'organisation candidate a des questions concernant la procédure et les documents à remplir, celle-ci peut nous contacter par messagerie électronique, aux mêmes adresses.

Processus de sélection

Les candidatures seront examinées au cours de la semaine suivante.

Seules les candidatures ayant respecté les critères définis dans le présent document seront sélectionnées pour une évaluation plus approfondie.

Par la suite, un contrat de partenariat sera établi entre l'organisation choisie et LIFE, définissant les responsabilités respectives des organisations et afin de faciliter la coopération pour mener à bien le projet.

4. Budget

Le budget dépend du contexte local, mais inclura les frais de fonctionnement, l'achat de la pompe (le cas échéant), le forage, la construction du puits, ainsi que d'un système d'évacuation des eaux usées.

5. Engagements de l'organisation financée

5.1. Rapports techniques

Dans le cadre du partenariat, un rapport technique devra être transmis à LIFE afin de nous tenir informé de l'avancement du projet. Ce rapport devra être présenté à mi-parcours, c'est-à-dire au bout de 3 mois après le commencement du projet.

Ces rapports techniques doivent décrire l'évolution du projet dans les délais définis et donc spécifier les problèmes éventuels rencontrés.

5.2. Rapports financiers

De même, dans le cadre du partenariat, un rapport financier intermédiaire sera fourni par l'organisation 3 mois après la date de signature du contrat de partenariat. Ce rapport devra comprendre les dépenses effectives ainsi que les dépenses projetées. Un rapport final devra être transmis à la fin du projet afin d'évaluer sa réussite et sa reconduite potentielle pour les années à venir.

6. Partenaires

LIFE

Life est une ONG humanitaire française engagée dans des actions humanitaires et de développement depuis 2009 et dont le champ d'action s'étend de l'Afrique à l'Asie dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la reforestation. LIFE apporte un appui technique et financier et recherche donc des partenaires intéressés par ce projet.